

Envoyé en préfecture le 02/02/2016  
Reçu en préfecture le 02/02/2016  
Affiché le  
N° 1 003 2 1030 1933 20160119-DEL201601197-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSIGNY**

SEANCE DU 19 JANVIER 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 9

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CIOFOLO Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 janvier 2016

Etaient présents : M. CIOFOLO Gérard, Mme EMERY Aurélie, M. GABORIT Christophe, M. LARDUINAT Benoît, Mme TRESSOUS Nathalie, Mme VAN NOORT Nathalie, M. LORILLOUX-BERTHON Anthony, M. JOLY Frédéric, Mme LESICKI Yoleine

Excusé(s) : M.HARGREAVES John

M. JOLY Frédéric a été élu secrétaire de séance.

N° d'ordre : 7

**Objet : Motion relative au projet de mines d'or en Creuse**

Considérant que le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain, et substances connexes dit « PERMIS DE VILLERANGES » délivré à la société COMINOR par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, modifié le 20 mars 2014, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la nappe phréatique

Considérant le coût environnemental et économique de l'exploitation des mines d'or du Châtelet un passé récent,

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Étang des Landes située à LUSSAT (23), la richesse de sa flore et de sa faune,

Considérant que, quelles que soient les techniques d'extractions utilisées (à ciel ouvert ou par galeries), elles libèrent l'arsenic du sol dans l'air et dans l'eau, que l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite de lourds traitements chimiques et dans le cas de l'or, une consommation et une pollution de plusieurs centaines de litres d'eau à la seconde, les procédés d'extraction à base de cyanure restent polluant, qu'ils impliquent l'utilisation de grandes quantités d'eau et de grands volumes de produits toxiques induisant ainsi une production massive de déchets et considérant leur incidence sur la circulation des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable alimentant une partie de l'Allier,

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées,

Considérant les délibérations ou motions des Conseils Municipaux des communes de Chambon-sur-Voueize, Sannat, Lépaud, Lussat, Bord-Saint-Georges, Nouhant, Auge, Saint-Loup et Saint-Christophe, adoptés à l'unanimité,

Considérant le vœu du Conseil Général de la Creuse, adopté à l'unanimité le 19 mai 2014,

Envoyé en préfecture le 02/02/2016  
Recu en préfecture le 02/02/2016  
Affiché le   
ID : 003-210301933-20160119-DEL201601197-DE

Considérant la motion du Conseil Départemental de la Creuse relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 2015,

Considérant la motion relative au projet de mine d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjoints et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale de la Creuse, réunie en assemblée générale le 17 octobre 2015,

Par ces motifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

demandent à Monsieur le ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le retrait du permis exclusif de recherche de mines d'or dit « PER de Villeranges » délivré à la société COMINOR.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CIOFOLO

